

L'an deux mil treize, le mardi 26 février, le Conseil Municipal s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARDELÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 20 février 2013.

Etaient présents : Mrs MARDELÉ, POISSON, Mme CORMIER, Mr MORIN, Mme LECHAT, Mr NOUVEL, Mme LE TOHIC, Mrs GIRET, OGER, Mme CERTENAI, Mr COIGNARD, Mme OZILLE, Mrs PELLOQUIN, BARBÉ, Mme ROYO, Mrs BRAULT, GUYARD, SOCKALINGUM, FERRON, Mme EVRARD, Mrs CHAMBRIER, GÉRAULT, Mmes MILLE, TOURTELIER.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur MAIGNAN, pouvoir à Monsieur MORIN.
Monsieur RODALLEC, pouvoir à Madame ROYO.

Absentes non excusées : /

Madame BOURNICHE
Madame LUCAS
Madame RONDEAU

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 26

La séance est ouverte à 20H30.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : Monsieur SOCKALINGUM, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération 2013/02/05

OBJET : **Domaines de compétences par thèmes : voirie**
 SDEGM : EFFACEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET
 TÉLÉPHONIQUES RUE DES LILAS ET RUE DES ACACIAS

Monsieur MORIN, Adjoint responsable de la Commission Cadre de Vie - Travaux présente au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis après programmation de l'opération par le Comité de choix.

Le SDEGM propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Réseaux d'électricité :

Estimation du coût des travaux (y compris Moe 4%)	Prise en charge du SDEGM	Participation de la Commune
104 000 €HT	62 400 €HT	41 600 €HT

Le SDEGM financera cette opération à hauteur de 60 %, du montant HT, selon les modalités définies par le comité syndical. Le solde du montant HT constitue la participation à charge de la Commune.

La taxe sur la Valeur Ajoutée sera prise en charge et récupérée par le SDEGM.

Réseaux de télécommunication :

Désignation des travaux (y compris Moe 4%)	Estimation TTC des travaux de Génie Civil	Participation de la Commune (établie sur TTC)
Rue des Lilas et rue des Acacias	29 000,00 €	20 300,00 €

L'estimation toutes taxes comprises, a trait aux travaux de génie civil des réseaux de télécommunication déduction faite de la participation du SDEGM (30 %).

Eclairage public :

	Estimation HT des travaux	Prise en charge du SDEGM (25 %)	Participation de la Commune (établie sur HT)
EP 13 mats	30 000,00 €	7 500,00 €	22 500,00 €

Le Conseil décide, **à l'unanimité** :

- de réaliser l'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et EP en 2013,
- s'engage à participer financièrement aux travaux d'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et EP ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation.

Pour extrait conforme,
Le 4 mars 2013

Le Maire :

Pierre-Yves MARDELÉ

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-215300344-20130226-D20130205-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2013
Publication : 05/03/2013

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation